



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

GRP/2005/Doc.4
18 février 2005

Madame la Secrétaire,
Monsieur le Secrétaire,

Les co-rapporteurs de chaque commission permanente ont examiné les divers commentaires sur leurs rapports, dont certains portaient sur le même sujet. Ils ont incorporé à leurs rapports nombre de suggestions et commentaires.

Les co-rapporteurs ont adopté une approche similaire pour l'établissement des projets de résolutions révisés. Certains amendements ont été incorporés tels que soumis par leurs auteurs et d'autres ont été remaniés sous la forme d'un texte de compromis pour couvrir diverses propositions portant sur le même sujet. Dans quelques cas, les co-rapporteurs ont décidé de ne pas inclure certains des amendements déposés.

Il est rappelé aux Membres qu'en vertu de l'article 12.2 du Règlement des Commissions permanentes et de l'article 17.1 du Règlement de l'Assemblée, les amendements relatifs aux projets de résolutions peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'Assemblée au plus tard une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, soit pour la 112^{ème} Assemblée avant le 28 mars 2005.

En raison des diverses modifications déjà apportées aux avant-projets de résolutions, et pour faciliter le travail des Commissions permanentes durant la 112^{ème} Assemblée, les Membres sont priés de se servir des projets de textes **révisés** comme base pour tout amendement.

Les Membres ayant déjà soumis des amendements à un avant-projet de résolution qui souhaiteraient maintenir ces amendements en partie ou en totalité sont donc **invités à les soumettre à nouveau** sur les bases ci-dessus afin qu'ils puissent être diffusés à tous les Membres de l'Union.

Pour faciliter le travail des Membres de l'UIP, le Secrétariat a l'intention de leur adresser le lundi 21 mars un document récapitulatif des amendements qui auront été reçus à cette date pour les trois Commissions permanentes.

Un deuxième document reprenant les amendements reçus après le 21 mars, et au plus tard à la date limite du 28 mars, sera remis aux délégués à leur arrivée à la 112^{ème} Assemblée à Manille.

A ce propos, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

◆ **Première Commission permanente (Paix et sécurité internationale)**

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le rôle des parlements dans l'établissement et le fonctionnement de mécanismes propres à assurer le jugement et la condamnation des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, du génocide et du terrorisme, pour qu'ils ne restent pas impunis

C-I/112/R-rev : Rapport révisé
C-I/112/Dr-rev : Avant-projet de résolution révisé

◆ **Deuxième Commission permanente (Développement durable, financement et commerce)**

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement

C-II/112/R-rev : Rapport révisé
C-II/112/Dr-rev : Avant-projet de résolution révisé

◆ **Troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme)**

(Point 6 de l'ordre du jour)

Comment les parlements peuvent-ils promouvoir et faire respecter les droits de l'homme dans les stratégies de prévention, de gestion et de traitement de la pandémie du VIH/SIDA ?

C-III/112/R-rev : Rapport révisé
C-III/112/Dr-rev : Avant-projet de résolution révisé

* * * * *

Autres documents de la 112^{ème} Assemblée :

◆ **Dixième Réunion des femmes parlementaires**

FEM/10/C.1 : Convocation
FEM/10/A.1 : Ordre du jour provisoire annoté.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général